

# TENDANCES DU MARCHÉ ASSURANTIEL

DYNAMIQUES  
STRUCTURANTES  
ET PERSPECTIVES

2025



« À la rentrée, les publications sur les renouvellements assurantiels contribuent à décrypter les grandes tendances tarifaires et contractuelles du marché.

Nous vous proposons une approche complémentaire, centrée, non sur les changements immédiats encore en phase de stabilisation, mais sur l'analyse des dynamiques de fond qui transforment durablement le marché de l'assurance.

Notre ambition : partager notre lecture, nourrie de signaux faibles, d'initiatives émergentes, de données réglementaires et de retours d'expérience concrets.

Ce guide vise à éclairer les enjeux de demain et nourrir les réflexions stratégiques de nos clients. »

*Julien Alzouniès  
Directeur Général Servyr*



01

RISQUE CYBER  
ENJEU SYSTÉMIQUE DU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE

p 4

02

RESPONSABILITÉ CIVILE  
PRESSION CROISSANTE VENUE D'AILLEURS

p 8

03

CAPTIVES D'ASSURANCE  
GRAND RETOUR DE LA SOUVERAINETÉ

p 12

04

ASSURANCE PARAMÉTRIQUE  
L'ASSURANCE À L'ÈRE DES DONNÉES

p 17

05

À L'INTERNATIONAL  
RÉPONSES FORTES DU MARCHÉ MONDIAL

p 22

06

RISQUES NON ASSURABLES  
PROTECTION JURIDIQUE, ULTIME RECOURS

p 29



01

# RISQUE CYBER

## ENJEU SYSTÉMIQUE DU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE



*« Demain, ne pas être couvert contre le cyber ne sera plus un choix, mais une faute stratégique. »*

*Camil Outaleb, Référent Cyber Servyr*

Longtemps perçu comme un sujet technique ou IT, le risque cyber est désormais au cœur des préoccupations des dirigeants. Face à une menace croissante et protéiforme, les entreprises prennent conscience d'un écart inquiétant entre exposition et couverture.

### ÉTAT DES LIEUX

Dans le monde, les attaques par ransomware ont bondi de +40 % entre 2022 et 2023, et leur coût moyen est estimé à 5,3 millions d'euros par incident pour les grandes entreprises (ENISA Threat Landscape 2023 ; Allianz Risk Barometer 2024).

En France, 88 % des entreprises ont été confrontées à au moins une tentative d'attaque cyber au cours des 12 derniers mois (source : France Assureurs / IFOP 2022).

Pourtant, moins de 30 % des PME / ETI françaises disposent d'une assurance cyber dédiée (France Assureurs, brochure TPE / PME 2022), alors que les sinistres se multiplient et que le coût moyen d'une cyberattaque ne cesse d'augmenter.

À l'échelle européenne, la moyenne de couverture est légèrement plus élevée, mais reste inférieure à 40 % (source : ENISA, 2023).

Par comparaison, au Royaume-Uni, environ 43 % des PME ont une couverture cyber partielle ou complète (UK Department for Digital, Culture, Media & Sport, 2023).

En Amérique du Nord, le taux de pénétration de l'assurance cyber dépasse 50 % chez les grandes entreprises, mais chute à environ 20 % chez les PME (NAIC / Marsh Cyber Readiness Report 2023).

## PRÉVENTION ET ENJEUX ASSURANTIELS : UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Ce risque devenu quasi inévitable, les entreprises ne peuvent plus se reposer uniquement sur une couverture assurantielle. Le risque cyber exige une approche plus globale, combinant prévention, anticipation et réactivité. La prévention y occupe une place centrale : elle représente un investissement budgétaire certain, mais incontournable et stratégique pour réduire durablement l'exposition aux menaces.

Les garanties proposées aujourd'hui sont souvent structurées en « premier risque » : elles ne couvrent pas l'intégralité des pertes, mais visent à permettre une intervention rapide pour limiter les effets immédiats d'un incident.

Or les conséquences d'une attaque cyber pour les entreprises peuvent être lourdes. Selon l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information), la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) et [cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr), près d'une entreprise sur deux ayant subi une cyberattaque majeure est contrainte d'interrompre partiellement ou totalement son activité, et 60 % des PME touchées déposent le bilan dans les 18 mois suivant l'incident.

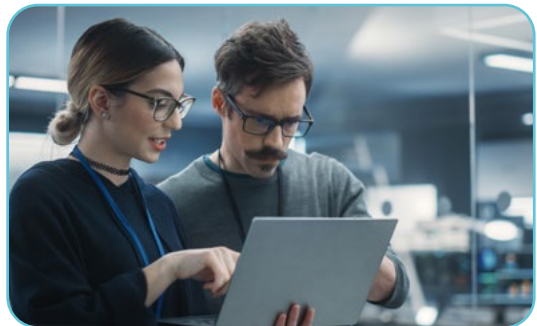
---

LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PRÉVENTION EFFICACE EST DONC  
INDISPENSABLE POUR ÉVITER UN ENCHAÎNEMENT DE CONSÉQUENCES,  
QU'ELLES SOIENT OPÉRATIONNELLES, JURIDIQUES OU RÉPUTATIONNELLES.

---

Concrètement, cela implique :

- ▶ Audits réguliers de vulnérabilité
- ▶ Dispositifs de détection et de réponse aux incidents (EDR, SOC, etc.)
- ▶ Formations adaptées pour les collaborateurs
- ▶ Politiques de sauvegarde sécurisées
- ▶ Plan de continuité d'activité



Les assureurs accompagnent cette transformation : leur rôle dépasse l'indemnisation.

Ils proposent désormais une offre croissante de services de prévention intégrés, souvent gratuits ou à tarifs négociés (tests d'intrusion, conseils techniques, outils d'évaluation...). De plus en plus, le niveau de garantie accordé dépend directement de la maturité en cybersécurité de l'entreprise.

Parallèlement, les contrats se durcissent. Certaines exclusions ciblées se généralisent, notamment pour les actes de cyber-guerre (attribués à des États ou groupes étatiques), les défauts de mise à jour de sécurité, ou encore les cas de négligence manifeste.

Autrefois réservées aux grands risques, ces clauses concernent aujourd’hui l’ensemble du tissu économique, y compris les PME et ETI.

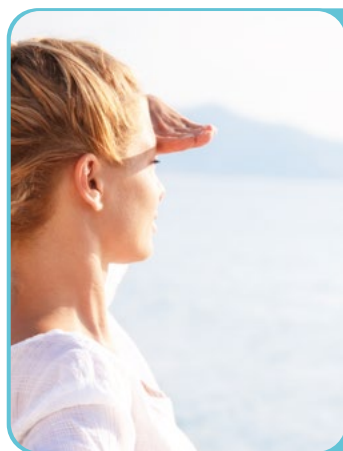
---

## CETTE DYNAMIQUE POSE UN DÉFI MAJEUR POUR LE SECTEUR ASSURANTIEL : COMMENT MODÉLISER ET MUTUALISER UN RISQUE AUSSI INSTABLE, QUI ÉVOLUE PLUS VITE QUE LES MODÈLES ACTUARIELS TRADITIONNELS ?

---

La volatilité des menaces complique la tarification, la mutualisation des risques, et la conception même des garanties.

## NOTRE VISION



Chez Servyr, nous encourageons une approche intégrée de la cybersécurité, dans laquelle l’assurance n’est pas une solution isolée, mais le maillon d’une chaîne de sécurité globale.

Nous challengeons les garanties auprès des assureurs, guidons les entreprises vers nos partenaires spécialistes en prévention et suivons la mise en place des dispositifs de sécurité. Ce rôle devient stratégique dans un marché en pleine mutation.

À ce titre, nous anticipons une segmentation croissante du marché, avec des offres sur mesure, conçues pour répondre aux spécificités de chaque secteur d’activité.

### À RETENIR

- ✓ Le cyber est devenu un risque stratégique, pas uniquement technique
- ✓ Les assureurs s’orientent vers une logique de “sécurité intégrée”
- ✓ La prévention devient une condition à l’assurabilité



## SOURCES

Allianz : [Allianz Risk Barometer 2024 - Rank 1: Cyber incidents](#) (janvier 2024) | ENISA : [ENISA Threat Landscape 2023](#) (octobre 2023) | Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information: [Rapports ANSSI \(France\) \(2024\)](#) | FFA / France Assureurs : [France Assureurs appelle à faire de la lutte contre les menaces cyber une priorité nationale](#), (avril 2022), [Anticiper et minimiser l'impact d'un cyber risque](#) | Globe Newswire : [Cybersecurity Insurance Market Size Analysis](#) (septembre 2024) | Reinsurance News : [Beazley creates integrated cyber risk management company, Beazley Security](#) (février 2024) | AXA : [AXA XL announces new partnership with Darkweb IQ to help businesses improve cyber security practices](#) (Mars 2025)

# 02

## RESPONSABILITÉ CIVILE PRESSION CROISSANTE VENUE D'AILLEURS



« Les règles du jeu changent : la responsabilité civile n'est plus un poste figé, mais une ligne de front. »

*Christelle Doyen, Référente Responsabilité civile Servyr*

Souvent perçue comme un pilier stable de l'assurance d'entreprise, la responsabilité civile connaît aujourd'hui une tension silencieuse mais profonde. Le modèle économique des garanties responsabilité civile est bousculé par des évolutions sociétales, juridiques, internationales et environnementales, venues notamment des États-Unis.

### ÉTAT DES LIEUX

En France, le coût moyen d'un sinistre en responsabilité civile corporel lourd dépasse aujourd'hui les 500 000 €, contre environ 250 000 € il y a dix ans (source : France Assureurs, 2023). Cette inflation est liée à l'augmentation des frais médicaux, des expertises, des indemnisations du préjudice moral, ainsi qu'à la judiciarisation croissante des dossiers.

Aux États-Unis, les "nuclear verdicts" (condamnations supérieures à 10 millions de dollars) explosent, portées par les class actions (actions collectives) et le développement d'un contentieux systémique. Ces tendances ne se limitent pas aux marchés anglo-saxons, elles influencent progressivement le droit, les attentes des juridictions, et les pratiques d'indemnisation en Europe.

Un exemple emblématique de cette pression émergente : le sujet des PFAS, dits "polluants éternels". Ces substances chimiques utilisées dans de nombreux produits industriels (emballages, textiles, mousses anti-incendie...), sont désormais au cœur de litiges majeurs aux États-Unis et surveillés de près par les régulateurs européens.

Plusieurs assureurs, réassureurs et industriels anticipent déjà un risque responsabilité civile environnemental massif, avec des enjeux techniques, juridiques et assurantiels considérables.

## ÉVOLUTIONS OBSERVÉES

Le paysage de la responsabilité civile évolue sous l'effet conjugué de la pression sociétale, des évolutions réglementaires et de la montée des contentieux complexes.

En France, la réforme de 2023 sur les actions de groupe, élargit considérablement le champ d'application des class actions, désormais ouvertes à des domaines tels que la santé, l'environnement, le numérique ou les produits de grande consommation.

---

PORTÉES PAR DES ONG OU DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS, CES ACTIONS COLLECTIVES S'APPUIENT SUR UNE PRESSION CITOYENNE CROISSANTE.

---



Parallèlement, des cabinets spécialisés dans l'accompagnement des victimes – et ce notamment dans une démarche proactive – se développent, favorisant l'émergence de contentieux massifs, médiatisés, à fort impact réputationnel dont l'objectif est d'obtenir des réparations de préjudices souvent très élevées.



Les juridictions adoptent également une lecture plus stricte des responsabilités, notamment en matière de sécurité produit et d'environnement. Cette tendance se reflète dans l'actualité récente autour des PFAS (polluants éternels). Substances, au cœur de contentieux majeurs aux États-Unis, qui font l'objet d'un suivi renforcé en Europe et pourraient rapidement engager la responsabilité des industriels pour des atteintes à l'environnement ou à la santé.

Dans ce contexte, les assureurs doivent provisionner davantage, face à des sinistres potentiellement plus coûteux, techniques et étalés dans le temps.

Nous observons déjà des ajustements contractuels comme les limitations de garanties, franchises rehaussées, ou exclusions ciblées, en particulier sur les risques systémiques ou environnementaux.

---

RÉSULTAT : UNE ASSURABILITÉ DE PLUS EN PLUS CONTRAINTE, EN PARTICULIER DANS LES SECTEURS EXPOSÉS À DES RECOURS COLLECTIFS OU À DES MISES EN CAUSE EXTRA CONTRACTUELLES.

---

## QUELS ENJEUX ?

La judiciarisation croissante et l'augmentation du coût des condamnations ont un impact direct sur les contrats d'assurance des entreprises en termes de primes, de montants et de périmètre de garanties.

Du côté des assureurs, il s'agit de réussir à maintenir l'équilibre technique de leur portefeuille malgré l'explosion des montants engagés.

## NOTRE VISION



Chez Servyr, nous constatons une tendance forte à la segmentation des risques, plus particulièrement dans les secteurs techniques ou sensibles comme l'industrie et l'agroalimentaire. Les assureurs ne raisonnent plus de manière globale, mais analysent chaque exposition de façon ciblée : nature des produits, typologie des sous-traitants, traçabilité, process de rappel, dépendance à la supply chain, etc.

La responsabilité civile devient ainsi un sujet d'ingénierie assurantielle, nécessitant des dispositifs sur mesure, une compréhension fine du métier de l'assuré, et parfois une articulation entre plusieurs polices (RC produit, après livraison, environnementale, responsabilité des dirigeants, etc.).

La qualité du dialogue technique entre entreprise, courtier et assureur est alors déterminante pour un montage efficient. Dans cette logique d'exigence, une attention grandissante est portée à l'analyse contractuelle et aux plafonds d'indemnisation, afin d'éviter les déficits de garanties. Par ailleurs, le rôle de la veille juridique prend de l'importance, bien qu'elle soit encore souvent sous-exploitée.

## À RETENIR

- ✓ La responsabilité civile devient un risque stratégique et mouvant
- ✓ Le contexte géopolitique et économique tendu renforce le risque de réclamations
- ✓ L'accompagnement juridique et assurantiel sont incontournables



## SOURCES

Verisk : [Line of Thought: What to Know About the Recent Surge in Social Inflation](#) (octobre 2024) | Center for Insurance Policy & Research - NAIC : [Regulator Insight: Social Inflation](#), (january 2023) | Swiss Re : [Litigation costs drive claims inflation: indexing liability](#) (2024) | Assemblée Nationale : [Proposition de loi, n° 2154](#) (février 2024) | La Galaxie sénat : [Régime juridique des actions de groupe](#) (mars 2023)



03

## CAPTIVES D'ASSURANCE GRAND RETOUR DE LA SOUVERAINETÉ



« Créer une captive, c'est ne plus subir le marché : c'est reprendre la main sur sa stratégie assurantielle. »

*Liliana Nascimento, Directrice Risques d'entreprise Servyr*

Sous l'effet de la volatilité des marchés, de l'augmentation des primes et du durcissement des exclusions, les grandes entreprises redécouvrent la captive d'assurance. Plus qu'un outil financier, elle devient un levier stratégique de gestion des risques.

### ÉTAT DES LIEUX

En Europe, le nombre de captives repart à la hausse après une décennie de stagnation, porté par un contexte de tensions assurantielles et une volonté de maîtrise des risques.

En France, la loi de finances 2023 a marqué un tournant décisif en posant un cadre réglementaire et fiscal favorable à la création de captives de réassurance sur le territoire national. Le décret d'application publié en janvier 2024 précise notamment les conditions de constitution de la provision pour égalisation, permettant aux captives de lisser les effets de la sinistralité dans le temps – un élément clé pour leur viabilité technique et financière.

Résultat : 11 captives françaises ont déjà été agréées par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) depuis l'entrée en vigueur du dispositif, et une centaine de projets supplémentaires seraient à l'étude (source : France Assureurs / ACPR, 2024). Ces captives concernent des secteurs variés, allant de l'industrie lourde au secteur agroalimentaire, en passant par la chimie, les technologies ou les collectivités territoriales.

À l'échelle mondiale, on dénombre plus de 6 000 captives actives, principalement localisées dans des juridictions spécialisées telles que le Luxembourg, Guernesey, l'Irlande ou les Bermudes, qui attirent historiquement les groupes internationaux en raison de leur fiscalité stable et de leur expertise en gestion alternative des risques.

## ÉVOLUTIONS OBSERVÉES

Les captives d'assurance ne se limitent plus à couvrir uniquement des risques rares ou non assurables. Elles deviennent également un biais de financement pour des risques fréquents tels que les dommages aux biens, la responsabilité civile, le risque cyber ou les pertes d'exploitation sans dommage matériel.

---

CE MOUVEMENT EST AVANT TOUT PORTÉ PAR LES CONTRAINTES DU MARCHÉ TRADITIONNEL : HAUSSE DES PRIMES, DURCISSEMENT DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION, EXCLUSIONS CIBLÉES, CAPACITÉ RÉDUITE SUR CERTAINS SEGMENTS, ETC.

---



Réalité qui pousse les entreprises à reprendre la maîtrise de leur programme assurantiel en se dotant d'un véhicule interne de portage du risque.

La captive leur permet de :

- ▶ Lisser dans le temps l'impact de la sinistralité
- ▶ Renforcer leur pouvoir de négociation auprès des assureurs, en se positionnant comme un acteur structuré et proactif

De plus, l'assouplissement rapproche le régime français de celui déjà en vigueur au Luxembourg ou en Irlande, rendant la France plus compétitive dans l'accueil de ces structures.

---

À NOTER : LA MISE EN PLACE D'UNE CAPTIVE NE REMPLACE PAS UN PROGRAMME D'ASSURANCE TRADITIONNEL MAIS PEUT DEVENIR UN OUTIL COMPLÉMENTAIRE.

---

Cependant elle implique des contraintes réglementaires, financières et opérationnelles, qui peuvent engendrer un coût initial élevé, en capital en ressources humaines et en conformité.

## MONTÉE EN GAMME DU PILOTAGE DES CAPTIVES

### GESTION PROACTIVE DU RISQUE

Les entreprises mettent en place des politiques internes de souscription, des plans de prévention renforcés et des outils de suivi des sinistres (coût moyen, fréquence, sinistres majeurs, etc.), faisant de la captive un centre de compétences et un vecteur de diffusion de la culture du risque.



## INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

La réglementation Solvabilité 2, impose aux captives de gérer un portefeuille d'actifs cohérent avec leur passif.

Ces investissements intègrent, de plus en plus, des critères ESG (Environnementaux, sociaux et de gouvernance), en cohérence avec la stratégie RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) du groupe.

Certaines captives deviennent ainsi des vitrines internes de la finance durable, alignant couverture assurantielle, performance et impact environnemental.

## STRATÉGIE DE RÉASSURANCE HYBRIDE

Les captives ne conservent pas nécessairement l'intégralité du risque.

Différents modèles coexistent :

### RÉASSURANCE FACULTATIVE

- ▶ La captive choisit de transférer un ou plusieurs risques précis à un réassureur externe, au cas par cas
- ▶ Utile pour des risques exceptionnels, mal modélisés ou très techniques
- ▶ Exemple : un site industriel exposé à des risques naturels majeurs

### CONTRAT STOP-LOSS

- ▶ La captive conserve les sinistres jusqu'à un certain seuil global annuel. Au-delà, le réassureur prend le relais
- ▶ Permet de plafonner la charge annuelle, en cas de mauvaise année sinistrée
- ▶ Exemple : en cas de cumul de sinistres responsabilité civile ou dommages dans plusieurs filiales

### MÉCANISME DE MUTUALISATION

- ▶ Plusieurs entreprises mutualisent leur exposition via une structure commune ou un pool de captives
- ▶ Réduit la volatilité individuelle et permet d'accéder à la réassurance à moindre coût
- ▶ Exemple : une fédération professionnelle crée une captive sectorielle pour couvrir ses adhérents

Les captives ne sont plus réservées aux seuls grands groupes. Nous voyons désormais émerger des modèles mutualisés (portés par des fédérations ou des groupements professionnels), mais aussi des captives dites "light", souvent domiciliées dans des juridictions comme le Luxembourg ou l'Irlande.

Ces structures bénéficient d'un montage simplifié, avec des exigences de capital moindres, une gouvernance allégée et une gestion externalisée, tout en conservant les bénéfices clés d'une captive (rétention de risque, négociation renforcée, retour d'expérience, etc.).

## QUELS ENJEUX ?

Historiquement conçues pour couvrir des risques difficiles à assurer sur le marché traditionnel, les captives étaient d'abord utilisées par de grands groupes internationaux pour des expositions spécifiques.

---

**AUJOURD'HUI, ELLES DEVIENNENT UN LEVIER DE GOUVERNANCE DU RISQUE, ACCESSIBLE AUSSI AUX PME ET ETI, NOTAMMENT VIA DES MODÈLES MUTUALISÉS.**

---

Les assureurs ne considèrent plus les captives comme des concurrentes, mais comme des partenaires techniques à part entière.

Ils développent désormais des offres spécifiques pour les accompagner : couverture des tranches excédentaires, prestations de gestion, services de prévention ou encore solutions de réassurance.



Cette évolution traduit une prise de conscience du rôle des captives dans l'architecture assurantielle des entreprises, y compris pour stabiliser leur sinistralité dans un marché devenu plus volatil.

---

**EN OUTRE, DANS UN CONTEXTE DE CONTRAINTES GÉOPOLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE LE RECOURS AUX CAPTIVES D'ASSURANCE EST ACCÉLÉRÉ EN RÉPONSE À CETTE SITUATION ET À LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION INTERVENUE EN FRANCE EN 2023.**

---

## NOTRE VISION



Chez Servyr, nous considérons que les captives sont désormais un levier stratégique à part entière, au service de la maturité assurantielle des entreprises.

Elles nécessitent une vraie gouvernance : leur mise en œuvre suppose une capacité de pilotage, de prévention et de suivi des expositions dans la durée. Une captive bien gérée est un outil d'alignement entre stratégie assurantielle et gestion opérationnelle des risques.

Elles peuvent faciliter la prise en charge de risques spécifiques, difficilement couverts par le marché traditionnel, comme certains risques climatiques ou des expositions atypiques. La captive permet alors de rendre assurable ce qui ne l'était plus, en créant une capacité de couverture sur mesure.

### À RETENIR

- ✓ La captive revient comme outil de maîtrise et de performance assurantielle
- ✓ Le cadre juridique français est désormais favorable à leur développement
- ✓ Sujet à anticiper dès maintenant dans la gestion des risques complexes

### SOURCES

AMRAE : *Rapport 2024 sur les captives en France* | Captive International : *The European captive insurance landscape is changing and growing fast* (mars 2025) | Global Insurance Law Connect : *Captives in the spotlight around the world* (janvier 2025) | Global Risk Manager : *Amrae expects French-based captive boom in 2024* (janvier 2024) | Captive Intelligence : *French government publishes captive decree, equalisation provision details* (juin 2023) | WTS Global : *France: New regime for the set-up of a captive reinsurance company* (janvier 2024) | OECD : *Global Insurance Market Trends 2024* (décembre 2024)

# ASSURANCE PARAMÉTRIQUE

## L'ASSURANCE À L'ÈRE DES DONNÉES



« L'assurance paramétrique transforme le contrat d'assurance en un algorithme de résilience. »

*Tanya Akriche, Responsable Technique Servyr*

Et si demain, une entreprise pouvait être indemnisée automatiquement dès qu'un seuil météo est franchi ? C'est tout l'enjeu de l'assurance paramétrique : une nouvelle approche du risque, fondée sur des données objectives, plutôt que sur la notion de dommage avéré.

### ÉTAT DES LIEUX

L'assurance paramétrique connaît une forte accélération, portée par le climat et les nouvelles technologies. Le marché mondial est estimé à 18 milliards de dollars en 2023, avec une croissance attendue de près de 7 % par an jusqu'en 2033 (Allied Market Research – 2024). L'un des segments moteurs reste l'agriculture, qui représente environ 6 milliards de dollars à l'échelle mondiale, avec une dynamique forte dans les pays émergents.

En France, la pratique encore marginale, enregistre une progression régulière. Dans le secteur agricole, le taux de souscription à l'assurance récolte reste inférieur à 15 %, toutefois, la généralisation des événements extrêmes pousse à rechercher des solutions plus réactives.

Des expérimentations voient également le jour dans d'autres domaines, tels que le cyber, le tourisme, l'événementiel, l'énergie mais aussi dans la construction, où les paramètres météorologiques et / ou logistiques peuvent impacter directement l'activité.

À l'international, plusieurs États ont intégré l'assurance paramétrique dans leurs dispositifs de résilience comme le CCRIF dans les Caraïbes, le African Risk Capacity (ARC), ou encore le FONDEN au Mexique, qui sont autant d'exemples de solutions assurantielles réactives mobilisées dès qu'un seuil prédéfini est atteint.

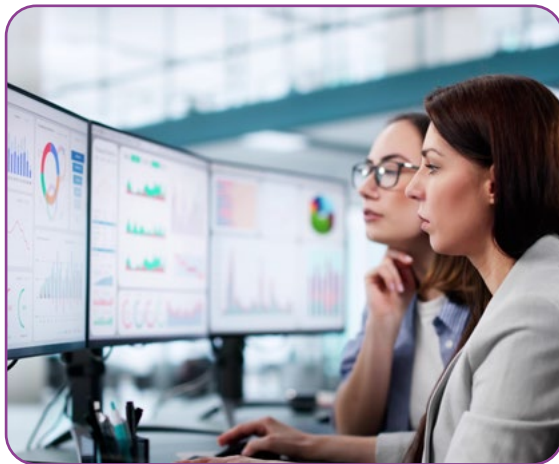
## ÉVOLUTIONS OBSERVÉES

Le développement de bases de données publiques et privées permet une modélisation fine des seuils déclencheurs.

---

LES ASSUREURS  
DÉVELOPPENT DES OFFRES  
INNOVANTES, PARFOIS  
EN PARTENARIAT AVEC  
DES START-UPS DE  
L'INSURTECH.

---



Certaines sont spécifiques aux aléas climatiques (gel, sécheresse, pluviométrie), alors que d'autres dépassent ce cadre : annulation d'événements, perturbations logistiques ou baisse de fréquentation touristique.

Ces solutions répondent à une attente forte du marché de réactivité, transparence et prédictibilité.

## QUELS ENJEUX ?

Les entreprises cherchent à bénéficier d'une indemnisation rapide, objective et sans friction à condition de bien calibrer les seuils.

Les assureurs doivent redéfinir leur rôle, non plus simplement dans l'évaluation des risques mais dans la qualité des données collectées et du service proposé.

---

**ATTENTION : L'ABSENCE DE LIEN DIRECT AVEC UN DOMMAGE RÉEL PEUT CRÉER DE L'INCOMPRÉHENSION OU UN EFFET DE "SURASSURANCE" (VOIR CI-APRÈS).**

---

## À SAVOIR : INDEMNITÉ SANS DOMMAGE ? UNE NOTION À NUANCER

Dans l'assurance paramétrique, l'indemnisation repose sur un seuil objectif prédéfini (ex. température, précipitations), et non sur un constat de sinistre. Ce fonctionnement soulève parfois une interrogation : pouvons-nous être indemnisés sans avoir réellement subi de dommage ?

## PAS D'ENRICHISSEMENT SANS CAUSE EN ASSURANCE

Le principe indemnitaire reste valable en paramétrique :

« L'assurance relative aux biens est un contrat d'indemnité ; l'indemnité due par l'assureur à l'assuré ne peut pas dépasser le montant de la valeur de la chose assurée au moment du sinistre... » (Code des assurances – art. L121-1). Cela signifie qu'il ne peut y avoir d'enrichissement sans cause. L'indemnité est fondée sur une modélisation statistique acceptée contractuellement.

## UN ÉCART POSSIBLE ENTRE L'INDICE ET LA RÉALITÉ : LE BASIS RISK

Dans les faits, deux situations peuvent se produire :

- ▶ **L'INDICE EST ATTEINT** : la garantie est déclenchée que l'assuré subisse ou non de pertes
- ▶ **L'INDICE N'EST PAS ATTEINT** : la garantie ne joue pas, même si l'assuré subit un réel dommage

Le risque de décalage entre l'indemnité et la perte réelle est connu sous le nom de basis risk. Il ne remet pas en cause la validité du contrat, mais appelle à la vigilance dans le calibrage des paramètres et la bonne compréhension du schéma de fonctionnement en amont.

Ce mécanisme se rapproche de ce que nous observons en protection juridique, qui prévoit un seuil d'intervention : par exemple, un montant minimum de litige, à partir duquel la garantie s'active.

Dans les deux cas, l'efficacité de la couverture dépend de la bonne adéquation entre les paramètres contractuels et la réalité du risque, d'où l'importance d'un contrat bien construit.



### EN RÉSUMÉ

L'assurance paramétrique reste une solution pertinente, à condition de :

- ▶ Modéliser précisément les seuils déclencheurs
- ▶ Informer clairement les assurés sur le fonctionnement
- ▶ Compléter avec une assurance classique, le cas échéant

## NOTRE VISION



Chez Servyr, nous explorons activement le champ de l'assurance paramétrique, convaincus de son potentiel pour améliorer la performance des dispositifs classiques, notamment pour les risques émergents ou partiellement assurables.

Nous menons actuellement une étude spécifique sur le secteur viticole, et plus particulièrement sur la flavescence dorée, une maladie de la vigne déjà très présente sur le territoire français.

Plus largement, l'assurance paramétrique offre plusieurs avantages concrets :

- ▶ Gestion rapide et automatique des indemnisations, sans expertise post-sinistre,
- ▶ Modélisation claire et transparente des seuils, facilitant la compréhension du contrat,
- ▶ Prévisibilité tarifaire, qui limite les fluctuations budgétaires, tant pour l'assureur que pour l'assuré.

Ce modèle nécessite cependant une co-construction rigoureuse, fondée sur des données fiables, des critères objectivables, et un accompagnement pédagogique. Il ne remplace pas l'assurance traditionnelle, mais élargit le champ des possibles, là où l'incertitude est la norme.

### À RETENIR

- ✓ L'assurance paramétrique repose sur des données, pas des dommages
- ✓ Elle est adaptée aux risques non assurables ou difficilement chiffrables
- ✓ Une approche en pleine expansion à encadrer et spécifier avec méthode

## SOURCES

---

AXA : [\*Parametric Insurance at the Forefront \(décembre 2024\), Insurance solutions : AXA supports green technologies\*](#) | Descartes : [\*Parametric Insurance Meets Generative AI: Modelling Europe's Growing Thunderstorm Risks, Reinsurance News : Descartes launches cyber risk parametric solution in france \(février 2024\)\*](#) | World Bank : [\*Financial protection against climate risks for family farmers in northern Central America \(mars 2024\)\*](#) | France Assureurs : [\*2025 forward-looking insurance and reinsurance risk map\*](#) | Aspexit : [\*Agricultural weather insurance undergoing reform \(mars 2022\)\*](#) | NTT Data : [\*Insurtech Global Outlook 2024\*](#) | [\*Parametric Insurance Market: Global Opportunity Analysis and Industry Forecast, 2023 - 2033 \(2024\)\*](#) | Banque de France : [\*Don't bet the Farm on Crop Insurance Subsidies: A Marginal Treatment Effect Analysis of French Farms \(Juillet 2024\)\*](#)



# 05

## À L'INTERNATIONAL RÉPONSES FORTES DU MARCHÉ MONDIAL



« L'assurance n'a plus de frontières : c'est le risque, aujourd'hui, qui dicte la carte du monde. »

*Samia Mahammed, Responsable Développement international Servyr*

Ces dernières années, plusieurs événements majeurs à l'échelle mondiale – crise sanitaire, guerre en Ukraine, multiplication des catastrophes climatiques, tensions sur les chaînes d'approvisionnement – ont profondément bousculé les équilibres assurantiels.

Ces évolutions, souvent déclenchées par des signaux exogènes (épidémie, conflit, réglementation, transition climatique), obligent les marchés à réagir rapidement et parfois à réinventer leurs schémas de couverture, au-delà des frontières nationales.

### ÉTAT DES LIEUX

L'Europe et l'Amérique du Nord concentrent encore plus de 70 % des primes mondiales.

Pourtant, les zones émergentes (Asie, Afrique, Amérique latine) deviennent des laboratoires d'innovation assurantielle.

Dans ces régions confrontées à des risques systémiques, les États renforcent leurs interventions dans les dispositifs assurantiels.

### ÉVOLUTIONS OBSERVÉES

#### ITALIE – ASSURANCE ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES OBLIGATOIRE

Face à l'intensité et la fréquence croissantes des événements climatiques, et à l'instar d'autres pays européens, en 2024, l'Italie a instauré l'obligation pour les entreprises, de souscrire une assurance couvrant les événements climatiques majeurs et aux assureurs de les garantir.

Les assurances souscrites devront couvrir les dommages causés par certains événements naturels, qui sont :

- ▶ Les inondations (débordements de cours d'eau, bassins naturels ou artificiels)
- ▶ Les tremblements de terre
- ▶ Les glissements de terrain, y compris les chutes de pierres et de roches

---

**OBJECTIF AFFICHÉ : SOULAGER LES FINANCES PUBLIQUES ET IMPLIQUER DAVANTAGE LE SECTEUR PRIVÉ DANS LA GESTION DU RISQUE CLIMATIQUE.**

---

Ce modèle, se rapproche du système français, cependant les événements climatiques garantis par ce dernier sont différents et s'appuie principalement sur les articles du Code des assurances :

TEMPÊTES / OURAGANS / CYCLONES	CATASTROPHES NATURELLES
Article L.122-7	Article L.125-1
Dispositif entièrement porté par les assureurs privés, sans intervention de la CCR	Dispositif fondé sur un partenariat entre assureurs privés et CCR (Caisse Centrale de Réassurance : établissement public agissant en tant que réassureur en dernier ressort)
Garantie automatique dans les contrats d'assurance incendie	Garantie obligatoire dans les contrats d'assurance incendie
Pas besoin de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	Requiert un arrêté de catastrophe naturelle
Exemple : vents violents, chute d'arbres sur une maison	Exemple : inondation, glissement de terrain, sécheresse
Franchises du contrat	Franchises légales

En revanche, certains périls climatiques, comme la grêle, ne font actuellement l'objet d'aucune obligation de couverture. Leur fréquence croissante et leur impact destructeur, mènent au désengagement progressif des assureurs qui introduisent des limitations par années d'assurance, des franchises élevées ou des exclusions.



En Italie, comme dans plusieurs autres pays européens, se dessine une volonté politique d'imposer un socle de couverture généralisée, là où la France s'appuie sur une réassurance publique (CCR) adossée à un cadre réglementaire, sans intervention directe de l'État dans les indemnisations elles-mêmes.

Ce dispositif marque un virage fort pour le marché italien, historiquement peu structuré sur ces sujets, et relance le débat européen sur la répartition des responsabilités entre États, assureurs et entreprises.

En effet, en décembre 2024, la Banque Centrale Européenne et l'EIOPA (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) préconisent d'établir un fonds européen d'aide post-catastrophes et un système de réassurance d'ordre public et privée à l'échelle européenne.

---

**CETTE MESURE VISE À COMPENSER  
L'INSUFFISANCE DE GARANTIES  
SUR LES ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES  
ACTUELLEMENT.**

---

## ESPAGNE & PORTUGAL – BLACKOUT ÉLECTRIQUE ET LEÇONS ASSURANTIELLES

En avril 2025, une panne massive du réseau électrique a plongé l'Espagne et le Portugal dans le noir pendant plusieurs heures. L'évènement, d'origine technique, a paralysé des pans entiers de l'économie : industrie, logistique, commerces, santé, télécommunications, transports...

En Espagne, le coût économique global est estimé à plus de 1,5 milliard d'euros, dont 100 à 300 millions d'euros de pertes directement assurées, principalement liées à l'interruption d'activité. Des filières entières comme l'agroalimentaire ont été durement affectées.

---

## CET INCIDENT A REMIS EN LUMIÈRE UN SUJET DE FOND : LA COUVERTURE DES PERTES D'EXPLOITATION SANS DOMMAGE MATÉRIEL.

---

Dans la majorité des contrats traditionnels, l'indemnisation de la perte d'exploitation est conditionnée à l'existence d'un dommage matériel garanti et non exclu. Cela signifie qu'en l'absence d'un incendie, d'un dégât des eaux ou d'un effondrement, la perte d'activité subie reste hors champ, même si son impact économique est majeur.

L'évènement a également mis en avant :

- ▶ La fragilité des infrastructures critiques telles que les réseaux électriques, numériques, logistiques
- ▶ La dépendance accrue des entreprises à des flux continus d'énergie ou de données
- ▶ La complexité technique à modéliser ces risques



Cette réalité impose aux entreprises comme aux assureurs de repenser les schémas de couverture soit :

- ▶ En explorant des formules d'indemnisation paramétrique (temps d'interruption, seuil de performance)
- ▶ En redéfinissant le périmètre des garanties pertes d'exploitation, notamment pour certains secteurs sensibles (santé, industrie, transport)

## ÉTATS-UNIS – LES PFAS (PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES SUBSTANCES), DES CLASS ACTION À FORTS ENJEUX FINANCIERS

Parmi les contentieux les plus structurants de ces dernières années aux États-Unis, les litiges liés aux PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées, dites « polluants éternels ») constituent un tournant majeur.

Ces composés chimiques - plus de 12 000 à ce jour - sont utilisés dans de nombreux produits industriels et de consommation (textiles, mousses anti-incendie, emballages alimentaires...). Leur stabilité extrême les rend quasi indestructibles dans l'environnement, d'où leur surnom de polluants éternels.

---

**DES MILLIERS DE COLLECTIVITÉS LOCALES, D'ENTREPRISES ET DE PARTICULIERS SE SONT REGROUPÉS POUR INTENTER DES ACTIONS COLLECTIVES (CLASS ACTIONS) CONTRE PLUSIEURS INDUSTRIELS ACCUSÉS DE CONTAMINATION DURABLE DES EAUX, DES SOLS ET DES PRODUITS.**

---

Les indemnisations atteignent des niveaux inédits :

- ▶ 10,3 milliards de dollars versés en 2023 aux compagnies d'eau publiques pour financer la dépollution
- ▶ 450 millions de dollars dans un accord transactionnel signé avec l'État du New Jersey en 2025
- ▶ Plus de 10 000 procédures encore actives, selon les avocats spécialisés



Les recours structurés par des cabinets spécialisés reconfigurent profondément l'exposition juridique des industriels, en amplifiant les risques réputationnels, sanitaires, environnementaux et assurantiels.

---

## CET ÉLAN TRANSATLANTIQUE PRODUIT DÉJÀ DES EFFETS EN EUROPE.

---

En France comme ailleurs, la réglementation sur les substances chimiques (dont les PFAS) se renforce, notamment via REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals), le règlement européen qui encadre l'usage et la commercialisation des substances dangereuses.

## QUELS ENJEUX ?

Pour les entreprises, cette évolution impose une reconfiguration complète de leur gestion du risque environnemental et sanitaire :

- ▶ Cartographie précise des expositions, y compris indirectes
- ▶ Anticipation des risques de contentieux collectifs
- ▶ Justification renforcée de la maîtrise du risque pour sécuriser la couverture
- ▶ Adaptation des dispositifs de conformité, notamment en matière de substances chimiques

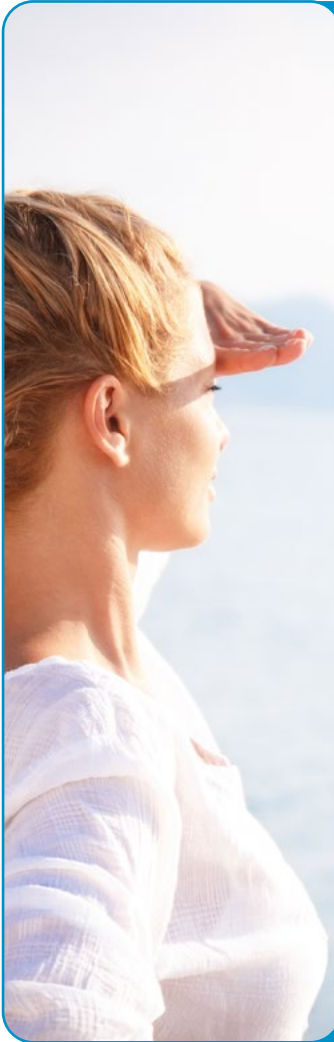
Dans ce contexte, les assureurs révisent leur modèle par :

- ▶ L'anticipation des sinistres massifs, difficilement mutualisables dans un marché déjà contraint
- ▶ Le durcissement des conditions de souscription dans les secteurs exposés (chimie, agroalimentaire, textile, défense, etc.), avec l'émergence de nouvelles exclusions ou la réduction des plafonds de garantie

Les modèles traditionnels de tarification sont remis en question : la fréquence et l'ampleur des sinistres PFAS forcent les assureurs et réassureurs à reconsidérer leur approche technique du risque environnemental, longtemps sous-estimé.

Parallèlement, le contexte géopolitique couplé à ces éléments, complexifient davantage le schéma assurantiel : les sanctions internationales impactent la circulation des marchandises et des personnes dans les zones à risques et donc les activités des entreprises.

## NOTRE VISION



Chez Servyr nous avons la conviction que l'assurance est de moins en moins un simple outil de transfert de risque. Elle devient un vecteur de régulation, de résilience et d'engagement des entreprises face aux risques.

La récente obligation d'assurance des événements climatiques mise en place par le gouvernement italien et les discussions engagées au niveau européen, relatives à la création d'un fonds global, marquent sans doute un tournant. Elle montre la volonté d'améliorer la résilience des États face aux aléas climatiques dont l'intensité et la fréquence sont inquiétantes.

À l'inverse, des événements tels que le black out ibérique rappelle les limites actuelles des garanties traditionnelles devant des interruptions d'activité sans dommage matériel.

Par ailleurs, l'explosion des class actions aux États-Unis, notamment dans l'affaire des PFAS, accélère le risque juridique. L'extension du champ d'application des actions de groupe, en matière d'environnement ou de produits, confirme cette tendance.

Enfin, le climat géopolitique mondial accentue aussi notre vigilance dans l'étude des risques internationaux de nos clients (déploiement de garanties risques de guerre, violences politiques, etc.).

Au regard de ces évolutions, la vigilance contractuelle, l'anticipation réglementaire et la qualité de l'analyse assurantielle deviennent des leviers différenciants.

Le rôle du courtier s'élargit vers une mission de lecture croisée des systèmes assurantiers nationaux et d'alignement stratégique des couvertures.

## À RETENIR

- ✓ Les tensions géopolitiques freinent le placement des programmes internationaux
- ✓ Des risques autrefois nationaux prennent désormais une dimension mondiale
- ✓ Assureurs et réassureurs s'interrogent sur leur capacité à absorber ces risques



## SOURCES

OCDE et EIOPA : *panoramas internationaux de la régulation et des obligations assurantielles* | Italie : loi Cat Nat 2024 (Décret-Loi du 1<sup>er</sup> janvier 2024, Gazzetta Ufficiale) | Espagne & Portugal : blackout de mars 2024 (coupure électrique nationale – sources : El País, Expansión, Reuters) | États-Unis : *3M Settlement with Public Water Suppliers to Address PFAS in Drinking Water Receives Final Court Approval* (avril 2024) - *New Jersey AG Platkin Reaches \$450M PFAS Settlement With 3M* (mai 2025) - *3M & PFAS Contamination: A Comprehensive Timeline & Settlement Overview* (août 2025) - *3M's Historic \$10 Billion 'Forever Chemical' Payout Is Just The Tip of the PFAS Iceberg* (juillet 2023)

# RISQUES NON ASSURABLES

## PROTECTION JURIDIQUE, ULTIME RECOURS



« La protection juridique, c'est la capacité à rester maître de ses décisions... même en terrain incertain. »

*Mélanie Desselier, Chargée de Clientèle Servyr*

Confrontées à des risques de plus en plus complexes, incertains, ou exclus des garanties classiques, les entreprises découvrent un angle mort dans leur stratégie assurantielle, il s'agit des risques non assurables et / ou assurés. Dans ce contexte, la protection juridique, longtemps perçue comme un simple accessoire, se révèle être un outil décisif de défense et d'anticipation.

### ÉTAT DES LIEUX

Environ 60 % des entreprises françaises déclarent avoir été confrontées à un litige juridique au cours des deux dernières années (source : IFOP 2023).

Or, dans plus d'un cas sur deux, aucune assurance n'a pu être mobilisée pour couvrir les pertes subies et les frais engagés.

Ce décalage s'explique par la souscription encore faible de contrat protection juridique professionnelle, dont le taux de couverture est estimé entre 20 et 30 % selon les secteurs.

### ÉVOLUTIONS OBSERVÉES

Les assureurs développent des offres de protection juridique plus larges et plus techniques, intégrant la veille juridique et l'accompagnement précontentieux, la prise en charge des frais de procédure (honoraires, expertises, médiation, etc. dans la limite des barèmes prévus contractuellement), l'accès à des legaltech ou à des services de prévention.

La protection juridique devient également un outil de gouvernance, utilisé pour accompagner la rédaction de documents sensibles, auditer les pratiques internes ou sécuriser des décisions RH, contractuelles ou commerciales.

---

LA PROTECTION JURIDIQUE COUVRE LES FRAIS ET HONORAIRES DE DÉFENSE, MAIS PAS LES CONSÉQUENCES DU LITIGE (DOMMAGES-INTÉRÊTS, SANCTIONS, ETC.).

---

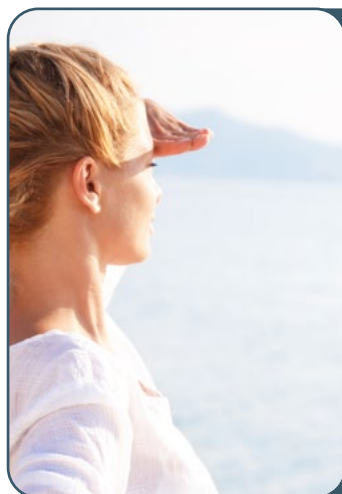
## QUELS ENJEUX ?

Pour les entreprises, dans un marché économique, social et financier tendu, ce type de contrat devient un vecteur de protection supplémentaire par :

- ▶ L'accompagnement en cas de conflit, y compris lorsqu'aucune garantie principale ne s'applique (exclusion, absence de contrat, dommages sous franchise...).
- ▶ La prise en charge partielle ou totale des frais de défense (honoraires d'avocats, frais d'expertise, procédures), souvent imprévus et significatifs.
- ▶ La prévention des litiges, via des prestations de conseil, notamment dans les domaines sensibles (relations commerciales, ressources humaines, conformité...).
- ▶ La protection de leur réputation, notamment dans les cas impliquant des enjeux d'image ou de responsabilité (environnement, cybersécurité, traitement des données...).

Pour les courtiers, ce type de contrat permet de compléter et renforcer le programme d'assurance proposé aux assurés.

## NOTRE VISION



Chez Servyr, nous utilisons la protection juridique comme un outil d'ingénierie du risque à part entière, au même titre que les autres lignes d'assurance.

Elle répond à trois réalités :

- ▶ Le nombre croissant de litiges dans des domaines peu ou non assurés.
- ▶ L'attente des entreprises pour une assistance concrète, réactive et accessible.
- ▶ L'opportunité de transformer un produit long-temps passif en brique active de sécurisation juridique.

La protection juridique, souvent reléguée au second plan, est une solution modulaire, évolutive qui contribue activement à la résilience de l'entreprise.

## À RETENIR

- ✓ Secteurs réglementaire, administratif, réputationnel multiplient les zones non assurables
- ✓ La protection juridique associe accompagnement, prévention, gestion du litige
- ✓ Là où les autres garanties s'arrêtent, elle prend en charge les frais et honoraires
- ✓ Elle mérite une place stratégique dans l'architecture assurantielle des entreprises



## SOURCES

France Assureurs : [L'assurance de protection juridique](#) (janvier 2021) | La Tribune de l'assurance : [Protection juridique : un pilier stratégique pour les assureurs](#) (juin 2025) | Village de la justice : [Les "Legaltech" en France : comment les start-ups réinventent le secteur juridique](#) (juillet 2023), [Enquête 2024 : Quelle est la réelle utilisation de la Legaltech par les Directions juridiques ?](#) (mars 2024)



# À VOS CÔTÉS POUR OPTIMISER VOS PROGRAMMES D'ASSURANCE



RESPONSABILITÉ  
CIVILE



DOMMAGES  
AUX BIENS



PRÉVENTION



RISQUE  
CYBER



PERTES  
D'EXPLOITATION

## CONTACTEZ NOS ÉQUIPES

JE CONTACTE L'ÉQUIPE

VINS  
ET SPIRITUEUX

CONSTRUCTION  
BTP - PIB

INDUSTRIES

SERVYR  
REIMS

3 rue Clément Ader  
51100 Reims  
+33 (0)3 26 48 49 50


SERVYR  
PARIS

76 rue de Monceau  
75008 Paris  
+33 (0)1 45 62 20 90

SERVYR  
LILLE

37 rue Denis Papin  
59650 Villeneuve d'Ascq  
+33 (0)3 91 84 03 87

**Servyr**  
CONSEIL EN ASSURANCES

[www.servyr.com](http://www.servyr.com)  Servyr

SERVYR COURTAGE SAS - Société par Actions Simplifiée au capital de 2 004 648 € - RCS Reims 389 359 563 - APE 6622Z - TVA Intra-Communautaire N°FR 45 389 359 563 - N° ORIAS 07 000 724 consultable à l'adresse [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - Siège social : 3 rue Clément Ader, 51100 Reims - Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) - Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP) - Sous le contrôle de l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Service réclamation : [reclamation@servyr.com](mailto:reclamation@servyr.com)